



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

POLITIQUE DE GOUVERNANCE : 1.7 - Participation des élèves conseillers	Annexe 4 – Autorisation de déplacement avec ou sans coucher
PROCÉDURE DE GOUVERNANCE : 1.7.1 Procédure pour la participation des élèves conseillers	

Nom de l'élève :	Âge :
Nom du parent, de la tutrice ou du tuteur :	
Téléphone (maison) :	Téléphone (travail/cellulaire) :
Personne à contacter en cas d'urgence :	
Téléphone (maison) :	Téléphone (travail) :
Préoccupation(s) médicale(s) : (veuillez indiquer, le cas échéant, le traitement habituel ou toute information pertinente)	

École fréquentée :	Téléphone :
Nom de la direction :	

Déplacement sans coucher	
Activité :	Date :
Endroit où se tient l'activité :	Durée :
J'autorise mon enfant à se déplacer pour participer à cette activité :	
<input type="checkbox"/> Sans être accompagné ;	
<input type="checkbox"/> À la condition qu'elle ou qu'il soit accompagné par une personne adulte autorisée.	
_____	_____
Signature du parent, de la tutrice ou du tuteur	Date

Déplacement avec coucher

Activité :

Date :

Endroit où se tient l'activité :

Durée :

J'autorise mon enfant à se déplacer pour participer à cette activité :

- Sans être accompagné ;
- À la condition qu'elle ou qu'il soit accompagné par une personne adulte autorisée.

Signature du parent, de la tutrice ou du tuteur

Date

ATTENTION

Si votre enfant doit être accompagné

La personne appelée à accompagner l'élève est désignée par l'agente ou l'agent de supervision responsable ou par la personne déléguée, en consultation avec le parent, la tutrice ou le tuteur de l'élève. Toute personne appelée à accompagner l'élève, autre que le parent, la tutrice ou le tuteur de l'élève ou une personne à l'emploi du Conseil, doit avoir fourni au CSCDGR avant l'activité, une vérification récente des antécédents criminels, conformément aux exigences applicables en matière de filtrage des bénévoles.